Commission Régionale Féminine

SAISON 2025 / 2026

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du mercredi 1er octobre 2025
Présent(e)s : MMES POLICON – ROPARTZ – M. ANTONINI
Excusée : MME AUBERE

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7** jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de **3** jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE FEMININE

Calendrier des tours :
Tour n°3 : samedi 04 octobre 2025 (entrée des clubs de R1)
Tour n°4 : samedi 18 octobre 2025 (entrée des clubs de D3)
Tour n°5 (Finales Régionales) : samedi 1er novembre 2025

CHAMPIONNAT REGIONAL SENIORS FEMININS

Régional 1

53402851 RUEIL MAILMAISON FC 1 / PARIS FC 2 du 27/09/2025
La Commission,
Pris connaissance des pièces versées au dossier (FMI, rapports de l'arbitre officiel et de l'observateur),
Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 61ème minute de jeu suite à la blessure grave de la joueuse n°7 de RUEIL MALMAISON FC - CLET Njie,
Par ce motif,
Donne match à rejouer le mercredi 22/10/2025 à 20h00.
Possibilité de jouer avant ou après avec accord des 2 clubs (date butoir le mercredi 12/11/2025).

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF liées aux conditions de participation des joueuses lors d'un match à rejouer.
20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.
Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.

La Commission souhaite un prompt rétablissement à la joueuse.

COUPE NIKE FEMININE U18

Calendrier des tours régionaux :
T3 : Samedi 18 octobre 2025
T4 : Samedi 1er novembre 2025
T5 (Finale Régionale) : Samedi 22 novembre 2025

Tour n°2

54830796 EFPF / CRETEIL US du 27/09/2025
Lecture des courriels des 2 clubs indiquant une inversion du résultat du match ; la Commission entérine la victoire de CRETEIL US 6-2.

54830788 PARIS 15 AC / CHAMPS SUR MARNE FOOT du 27/09/2025
Lecture du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de CHAMPS SUR MARNE FOOT.

54830814 RACING CF / FONTENAY LE FLEURY FC du 27/09/2025
Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé de FONTENAY LE FLEURY FC.

54830797 COSMO TAVERNY / ERAGNY FC du 27/09/2025
Lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre officiel – forfait non avisé d'ERAGNY FC.

Tour n°3 : matchs à jouer le samedi 18 octobre 2025

Nbre de clubs concernés	40 clubs soit 20 matchs
Tirage disponible sur le site de la LPIFF https://paris-idf.fff.fr/competitions?id=435680&poule=12&phase=1&type=cp&tab=resultat	
Epreuve	En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, pas de prolongation, une séance de tirs au but a lieu
Arbitrage	Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant
Indisponibilité terrain	En cas de terrain indisponible, le club recevant doit proposer un terrain de repli sinon la rencontre sera inversée.
Lien vers le règlement de l'épreuve	https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/ed2c2d4c7dbff50225d04194cbe1fe4b.pdf A noter que : - Les U15F ne peuvent pas participer à cette épreuve - Les joueuses remplacées ne peuvent pas continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçantes.

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F
Matchs reportés au samedi 25/10/2025

La Commission informe que les clubs ci-dessous en **gras** étant qualifiés pour le 3ème tour de la Coupe Nike Féminine U18 prévu le samedi 18/10/2025 ; les rencontres de championnat Régional 3 prévues le samedi 18/10/2025 sont reportées au samedi 25/10/2025.

Liste des matchs concernés :

Poule A
54738380 **VAUX LE PENIL LA ROCHETTE 1** / SENART MOISSY 1 du 18/10/2025
54738378 FERTOISE BOISSY / **PRESLES EN BRIE 1** du 18/10/2025

Poule C
54740656 MITRY COMPANS GOELLY 1 / **ENT. CSD-ST PATHUS** 1 du 18/10/2025

Poule D
54741012 **CLICHOIS UF 1** / AB ST DENIS 1 du18/10/2025
54741014 **CO VINCENNES 1** / AF ARNOUVILLE 1 du 18/10/2025

Poule E
54741289 SURESNES JS 1 / **COURBEVOIE SPORTS 1** du 18/10/2025

Poule I
54743357 AUBERVILLIERS FCM 1 / **PARIS 15 AC 1** du 18/10/2025
54743358 FC 93 BOBIGNY 2 / **VILLENEUVE LA GARENNE 1** du 18/10/2025

Poule H
54742892 **NEUILLY PLAISANCE 1** / MAISONS ALFORT FC 1 du 18/10/2025
54742888 **FC BOURG LA REINE 1 / CRETEIL US 1** du 18/10/2025

Poule G
54742232 **COSMO TAVERNY 1** / ST BRICE FC 1 du 18/10/2025
54742230 GONESSE RC 1 / **PIERREFITTE FC 1** 18/10/2025
54742227 ECOUEN FC 1 / **FRANCONVILLE FC 1** du 18/10/2025

Poule J
54743544 **THIAIS FFC 1** / IVRY US 1 du 18/10/2025
54743543 **FONTENAY SOUS BOIS US 1 / JOINVILLE RC 1** du 18/10/2025
54743545 VILLIERS SUR MARNE ES 1 / **MONTREUIL FC 1** du 18/10/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL U18F

Régional 3

Poule J
Courriel du FC ALFORTVILLE - 560655
La Commission enregistre le forfait général de cette équipe après parution des calendriers.

Poule E
54741260 ENTENTE MARLY-ETANG 1 / SURESNES JS 1 du 11/10/2025
Demande de SURESNES JS pour reporter le match (motif : inauguration de la tribune du stade Maurice Hubert – participation de l'ensemble des licencié(e)s du club).
La Commission propose d'avancer ce match au mercredi 08/10/2025 avec accord des 2 clubs.
Possibilité également de jouer le dimanche 12/10/2025 avec l'accord des 2 clubs.

Elle invite les 2 clubs à faire part de leur proposition pour sa réunion du mardi 07/10/2025.

Poule F
54741489 MONTESSON US 1 / RC ARGENTEUIL 1 du 27/09/2025
La Commission,
Considérant qu'une entente a été effectuée entre les clubs d'ARGENTEUIL FC et RC ARGENETUIL avec comme club support ARGENTEUIL FC,
Considérant que le club d'ARGENTEUIL FC indique que l'entente porte uniquement sur une seule équipe.
Par ces motifs,
Retire le club du RC ARGENTEUIL de cette poule.

Poule G
54742191 FRANCONVILLE FC 1 / AJED 1 du 04/10/2025
Demande d'inversion de FRANCONVILLE FC (motif : terrain indisponible).
La Commission demande :
- à FRANCONVILLE FC de transmettre le justificatif d'indisponibilité du terrain
- à AJED s'il peut accueillir ce match dans le cadre d'une inversion

Information à transmettre au plus tard le vendredi 03/10/2025 – 12h00.

U18F - FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine d'application de l'article 44 du RSG de la LPIFF (match perdu par pénalité) :

1er rappel :

Régional 3 – poule D – 54740963 SEVRAN FC 1 / AF ARNOUVILLE 1 du 27/09/2025

CHAMPIONNAT REGIONAL U15F

Régional 3

Poule B

54733697 ULIS CO 1 / FCFF 1 du 04/10/2025

La Commission prend connaissance du courriel des ULIS CO transmettant une convention avec l'Université de PARIS SACLAY.
Ce match se déroulera à 14h00 au Centre Sportif du Moulon – terrain n°2 à GIF SUR YVETTE.

La Commission rappelle qu'il reste une rencontre et reste en attente du terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville des ULIS pour le match suivant :
54733729 ULIS CO 1 / VOISINS FC 1 du 18/10/2025

Poule E

54734089 FRANCONVILLE FC 1 / GONESSE RC 1 du 04/10/2025

Demande d'inversion de FRANCONVILLE FC (motif : terrain indisponible).
Refusé par GONESSE RC.
La Commission demande à FRANCONVILLE FC de transmettre le justificatif d'indisponibilité du terrain
Dès réception, le match sera reporté au samedi 25/10/2025.

Poule F

54734225 BONDY AS 1 / TREMBLAY FC 1 du 04/10/2025

Demande de BONDY AS pour inverser la rencontre à TREMBLAY FC.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de TREMBLAY FC à transmettre au plus tard le vendredi 03/10/2025 – 12h00.

La Commission précise qu'en cas de refus de TREMBLAY FC, cette rencontre restera maintenue comme initialement prévue (les compétitions régionales étant prioritaires sur celles de niveau départemental – match U15 Dép. 1 à la même heure).

Poule G

54734475 PARIS SO CŒUR 2 / FC BOURG LA REINE 1 du 20/09/2025

La Commission,
Pris connaissance du courriel de BOURG LA REINE FC et des explications fournies,
Regrettant l'absence de rapport de PARIS SO CŒUR,
Considérant qu'il apparaît qu'une erreur de saisie a été effectuée sur la tablette,
Considérant que PARIS SO CŒUR ne disposait pas d'un nombre suffisant de joueuse qualifiée pour jouer ce match et que la rencontre ne s'est donc pas déroulée,
Par ces motifs,
Enregistre le forfait non avisé de PARIS SO CŒUR.

Poule I

54734576 RC ARGENTEUIL 1 / GARENNES COLOMBES AF 1 du 04/10/2025

La Commission,
Considérant qu'une entente a été effectuée entre les clubs d'ARGENTEUIL FC et RC ARGENTEUIL avec comme club support ARGENTEUIL FC,
Considérant que le club d'ARGENTEUIL FC indique que l'entente porte uniquement sur une seule équipe.
Par ces motifs,
Retire le club du RC ARGENTEUIL de cette poule.